

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Fiche de données de sécurité****Fiche de données de sécurité sur une base volontaire:**

Le produit n'est pas une substance dangereuse. Une fiche de données de sécurité n'est donc pas nécessaire. Sur une base volontaire, nous mettons à votre disposition une fiche de données de sécurité conforme au règlement 1907/2006 REACH.

1.1 Identificateur de produit Terre siliceuse Neubourg, calcinée et à surface traitée**Nom du produit:** AKTIFIT AM, AKTIFIT MM /AL2, AKTIFIT PF 111, AKTIFIT PF 115, AKTIFIT Q, AKTIFIT VM, AKTIFIT VM /AL1**Numéro d'enregistrement**

Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7. et à l'art. 3, n° 5 (définition des polymères).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

utilisé comme substance de remplissage fonctionnelle dans les élastomères, les matières plastiques, les peintures et les laques, les colles, les agents de polissage et d'entretien, les électrodes à souder ainsi que l'industrie du bâtiment et l'industrie chimique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

HOFFMANN MINERAL GmbH

Münchener Straße 75,

D-86633 Neuburg (Donau)

N° de téléphone : ++49 (0) 84 31 53-0

N° de télécopie : ++49 (0) 84 31 53-3 30

www.hoffmann-mineral.com

Service chargé des renseignements: info@hoffmann-mineral.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:****+49 (0) 84 31 53-0**

(Non disponible en dehors des heures de bureaux)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

Indications complémentaires:

En raison d'une teneur en poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin (DIN EN 15051-3) de < 0,1 % en poids, une classification selon le règlement (CE)1272/2008 n'est pas nécessaire.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

La teneur en acide silicique cryptocristallin (ac. sil. crypt.) peut générer des poussières fines qui inhalées peuvent avoir un effet fibrogène dans les poumons. L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,15 mg/m³) de poussière A dans l'ac. sil. crypt. peut provoquer la silicose. Les expositions sur le lieu de travail à la poussière A dans l'ac. sil. crypt. devraient être mesurées et surveillées (-> voir à ce sujet la section 8).

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit est une substance inorganique d'origine naturelle et ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB mentionnés à l'annexe VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

PBT: Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Description :**

Les qualités AKTIFIT sont des produits composés d'un mélange de terre siliceuse de Neubourg calcinée traités en surface avec différents agents adhésifs. La terre siliceuse de Neubourg calcinée est un mélange naturel d'acide silicique amorphe et cryptocristallin et de kaolinite lamellaire qui a fait l'objet d'un traitement thermique. En tant qu'unité minéralogique unique, la silice de Neubourg calcinée a été classée comme « Siliceous Earth, calcined » sous le(s) numéro(s) d'identification spécifique(s) suivant(s).

Composants**No CAS Désignation**

1214268-39-9 Terre siliceuse Neubourg, calcinée

Code(s) d'identification EINECS: 310-127-6**Indications complémentaires:****(Structure minéralogique)**

7631-86-9 Acide silicique cryptocristallin (taux de poussière A <0,1 % en poids)

7631-86-9 Acide silicique amorphe

92704-41-1 Kaolin calciné

Agents adhésifs:

Divers silanes organofonctionnels et/ou paraffines: La composition chimique exacte et la concentration des agents adhésifs relève du savoir-faire de l'entreprise et reste donc confidentielle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** En cas de doute ou en présence de symptômes, demander conseil à un médecin.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Inconfort possible en raison de l'effet de corps étranger.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit, lui-même, est non combustible. Ne libère aucun produit de décomposition dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière.

En cas de fort dégagement de poussières, portez obligatoirement un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Éviter de balayer à sec. Pour l'absorption, utilisez un aspirateur industriel agréé (au moins classe de poussière M) ou humidifier à l'eau et balayer.

Conserver dans des récipients fermés pour l'élimination.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Manipuler avec prudence les sacs et les BigBags pour éviter tout éclatement ou toute déchirure accidentel(le).

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Prévoir une protection contre la poussière pendant l'ensilage.

Indications concernant le stockage commun: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

En cas de respect d'une concentration de $\leq 0,10 \text{ mg/m}^3$ (valeur limitée), mesurée pour la teneur en poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin, les affections silicotiques chez les collaborateurs peuvent être exclues avec une probabilité à peu près certaine.

Les activités effectuées dans une atmosphère chargée de poussière doivent être surveillées : Prélèvement d'échantillons de poussière conformément aux normes EN 481 et TRGS 402 / concentration de la poussière A de la teneur cryptocristalline selon la BIA 8522 (FTIR)

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Enlever les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire:

En cas de développement de poussière au-delà d'une concentration de $0,10 \text{ mg/m}^3$ de poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin, porter un masque poussières fines (FFP 2).

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux: Lunettes de protection avec protection latérale

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales

Aspect:

Forme:

Poudre

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

(suite de la page 3)

Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH (400 g/l) à 20 °C:	5 - 9
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	> 1600 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité à 20 °C:	2,6 g/cm ³ (DIN ISO 787 / 10)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	très faible. DIN ISO 787 / 3
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
9.2 Autres informations	Forme du grain: corpusculaire / lamellaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Inerte, non réactif

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

(suite de la page 4)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée*Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité pour la reproduction***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée***L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,10 mg/m³) de poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin peut provoquer la silicose. En raison d'une teneur en poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin (DIN EN 15051-3) de < 0,1 % en poids, une classification selon le règlement (CE)1272/2008 n'est pas nécessaire.***Danger par aspiration***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité***Il n'existe pas de données écotoxicologiques pour ce produit.**La silice de Neubourg appartient à la classe minéralogique des silicates/oxydes. Ceux-ci constituent une composante fréquente de la croûte terrestre. Aucun dommage écologique connu ou à prévoir.***Toxicité aquatique:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation***Non pertinent (Il existe des organismes qui accumulent l'acide silicique pour la formation de leur squelette/carcasse)***12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** *Non applicable.***vPvB:** *Non applicable.***12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets***Selon les règlements 2008/98/CE et 2000/532/CE, cette matière n'est pas classée comme déchet dangereux.***Recommandation:***Peut être évacué dans une décharge, dans le respect des réglementations locales. Le recyclage est préférable à l'élimination. Lors du dépôt à la décharge, la matière doit être bien fermée afin d'éviter la formation de poussière.***Code déchet:***Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au catalogue européen des déchets (CED) car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement. Le code déchet doit être déterminé en concertation avec l'instance régionale chargée de l'élimination des déchets.***Emballages non nettoyés:****Recommandation:***Les emballages vides doivent être réutilisés, recyclés ou détruits comme il convient.***Attention:** *Possible formation de poussière lors du pliage des sacs en papier vides et des conteneurs souples. Respecter à cet effet les mesures relatives à la sécurité au travail !*

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 4.01

Révision: 15.04.2019

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Exempté de l'obligation d'enregistrement selon l'annexe V (7) du règlement REACH.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 4.00.

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**